

Une nouvelle plateforme de cession de créance pour la FFC

Lancée en 2000 en format papier, la cession de créance de la FFC a évolué en plateforme Internet dès 2011.

Cette plateforme, appelée TRIBU, a permis aux adhérents de la FFC de demander à l'assureur de transférer le règlement du client vers le carrossier.

Le client ne dépose ainsi plus de chèque de caution et le carrossier est assuré d'un paiement direct par l'assureur.

La FFC est la seule organisation professionnelle à proposer une solution informatique performante, dont la toute nouvelle version sera disponible à partir du lundi 2 juin. Bien entendu, elle sera mise à disposition des adhérents FFC sans supplément de tarif.

Grâce à ce nouvel outil, plus ergonomique, adapté à tous les professionnels du Service à l'Automobile, tels les spécialistes du vitrage, les concessionnaires, réseaux de carrossiers et indépendants, la FFC ambitionne d'atteindre les 20 000 cessions de créances à fin 2019.